

## Politique 1.2 – Catégories de politiques des Commissaires en conseil

Les Commissaires en conseil rédigent des politiques de gouvernance qui répondent aux grandes catégories décisionnelles énoncées ci-dessous :

- a) **Processus de gouvernance** : énoncé de la façon dont les Commissaires en conseil perçoivent, exécutent et évaluent leur propre tâche (Politique 1).
- b) **Les Commissaires en conseil et la direction générale** : énoncé du mode de délégation de pouvoirs et de contrôle de leur exécution ; rôle, pouvoirs et obligations de rendre compte de la direction générale (Politique 2).
- c) **Limites à la direction générale** : énoncé des contraintes à imposer à l'autorité de la direction générale dans le but d'établir les balises de prudence et d'éthique dans les limites desquelles la direction générale doit mener ses activités et prendre des décisions (Politique 3).
- d) **Finalités** : énoncé du mandat pour l'organisation et des buts souhaités pour les élèves de la CSFY (Politique 4).

# PROCESSUS DE GOUVERNANCE

---